

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MARS 1874.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. LEFEBVRE.

Demande du sieur Jean-Henri DUFOUR.

MESSIEURS,

Le sieur Dufour, marchand cordonnier, domicilié à Seraing, sollicite la naturalisation ordinaire, en s'engageant à payer le droit d'enregistrement.

Le pétitionnaire, né à Butgembach (Prusse), le 1^{er} juillet 1828, habite Seraing depuis 1846, où il a participé au tirage au sort en 1848, et s'est marié avec une femme belge.

Par son activité et son intelligence, il s'est acquis une fortune qui le met à l'abri du besoin.

Les autorités consultées certifient de sa bonne conduite et de sa moralité et estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

En conséquence, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accorder au sieur Dufour, la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,
/ L. LEFEBVRE.

Le Président,
PÉTY DE THOZÉE.
